

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-1120

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufègne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 11**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VII. – Les gains fiscaux obtenus par les contribuables par l'application des dispositions du présent article financent des projets d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement et de transition écologique sur le territoire français. Un décret pris en Conseil d'État précise les modalités de contrôle de l'administration fiscale. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à encadrer a minima les allègements fiscaux massifs prévus par le présent article, en fléchant les gains fiscaux vers des projets d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement et de transition écologique sur le territoire français.